

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 17 juin 2008 à 18 h 05, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc  
Monsieur Mario Lebel

Madame Nicole Thiffeault-Marchand

Messieurs Stéphane Roof et Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents sont respectivement arrivés à 18 h 13 et 18 h 10.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer  
Me Serge Carpentier

Directeur des Services des ressources humaines  
Secrétaire général et directeur des communications

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION CE 40 0608** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 06508-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION CE 41 0608** : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 mai 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0608-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents, arrive à ce moment-ci.

Consécutivement, les sujets présentés par les Services des ressources humaines sont considérés. Monsieur Richard Boyer présente alors une recommandation et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Congé sans traitement

**RÉSOLUTION CE 42 0608 :**      CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a demandé un congé sans traitement à temps partiel pour l'année scolaire 2008-2009;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE d'accorder un congé sans traitement à temps partiel, tel que décrit ci-dessous, conformément à la convention collective la concernant, à la personne ci-dessous;

- ✓ Côté Céline, enseignante à l'école Antoine-Hallé à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé à 19,512 % du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Mario Lebel s'enquiert du cas d'une demande de congé sans traitement d'un membre du personnel enseignant. Monsieur Richard Boyer explique alors que la permanence est requise pour qu'un membre du personnel enseignant puisse demander un congé sans traitement d'une année ou plus.

Monsieur Stéphane Roof, commissaire représentant du comité de parents, est arrivé pendant l'échange.

À 18 h 15, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la séance

**RÉSOLUTION CE 43 0608:**      Madame la commissaire Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire